

JACK LANG

Paris, le 29 mars 2007

Cher Monsieur,

Ainsi que je m'y étais engagé dans mon courrier du 21 décembre 2005, je vous présente, très sincèrement, mes excuses.

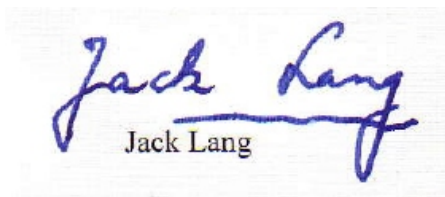
L'atteinte à la présomption d'innocence est une faute. Je crois avoir, tout au long de ma vie, par mes actes et par mes écrits, résisté à cette dérive. Je déplore que la situation de l'époque, et les conseils qui m'ont alors été prodigués, m'aient conduit à prendre une position si contraire à ma conscience, à mes valeurs, à mes engagements.

J'en ressens une grande peine, pour vous-même et pour votre épouse.

Le Ministère de l'Education s'engage à lui assurer une totale reconstitution de carrière. Je mesure que ce rétablissement légitime dans ses droits ne vous dédommagera pas des souffrances morales que vous avez dû subir.

Je suis à votre disposition si, d'une manière ou d'une autre, je puis contribuer à faire réparer la faute qui vous a si cruellement atteint.

Veillez croire, cher Monsieur. à l'assurance de mes sentiments les meilleurs,



Jack Lang

Monsieur Alain Hodique